



## COMMUNE DE PENTHALAZ

### Conseil communal

Rapport de la commission « Règlement évacuation des eaux claires et usées » relatif au préavis municipal n°2023-24.

---

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission « Règlement évacuation des eaux claires et usées », composée de Mesdames Funda Savci et Semira de Borchgrave ainsi que de Messieurs Chris Mooser, Jean-Luc Stoller, Michel Turin et Nicolas Borgeaud s'est réunie le lundi 21 août 2023, sur convocation de la municipalité, pour étudier le préavis municipal 2023-24. M. Philippe Gacond était excusé.

La municipalité était représentée par Madame Valérie Codina-Cervellin, ainsi que par Messieurs Yves Jauner, Christian Martinetti et Daniel Rochat, M. Didier Chapuis étant excusé. Étaient également présents Messieurs Iban Garcia, boursier et Arnaud Simonet, responsable du service technique.

En introduction la municipalité a rappelé le fait que ces charges doivent être uniquement financées par des taxes et non pas par l'impôt (c'est la loi). Il s'agit de la même logique que les déchets. Ceci nécessite la génération de nouveaux moyens financiers conséquents pour être en conformité avec la loi. Après des explications complémentaires de notre boursier communal sur les aspects financiers de ce préavis, les membres de la commission ont également posé leurs questions.

De ces discussions et de nos délibérations résultent les points suivants :

- Le nouveau règlement proposé avec ce préavis a été soumis au canton qui l'a validé. De l'avis de notre commission il couvre les points utiles à une gestion technique et financière de ce domaine pour les prochaines années ;
- Les nouvelles bases de calcul pour les taxes de raccordement et la taxe annuelle d'entretien ne sont pas contestables et plus pérennes que les anciennes ;
- Les fonds de réserves arrivent à épuisement. Selon M. Garcia, ils seront négatifs dès début 2024 ;

Malheureusement l'effet de rattrapage financier nécessaire pour ce poste de charges important induisait déjà de fortes hausses de ces taxes dès 2023, selon le préavis no 2022-17. La commission souligne que la Municipalité a fait le choix de ne pas alourdir ce rattrapage, malgré le report du préavis. Les estimations vont toujours de 3 – 5 fois les taxes actuelles.

Si la Municipalité a pris le parti de ne pas changer son préavis, les raisons – mentionnées en page quatre du préavis – invoquées sont les suivantes :

- Aucune commune ne pratique d'auto-facturation des taxes d'évacuation des eaux claires pour des surfaces imperméabilisées ;
- Seules trois Communes ont été citées comme facturant ces surfaces imperméabilisées aux propriétaires fonciers, et ce en utilisant des méthodes simplifiées ;
- Les études et mesures engendrées par une telle mise en œuvre sont énormes ;
- Les mensurations prises sur les parcelles privées risquent de faire l'objet de contestations systématiques ;

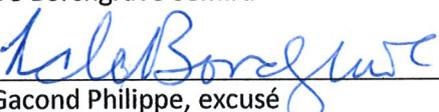
- Une mise à jour annuelle des surfaces mesurées sera nécessaire pour l'adaptation des taxes ;
- Une mise en œuvre très complexe sur les routes et chemins privés utilisés par tous ;
- Un report de cette taxe des propriétaires sur les locataires semble inévitable ;
- Finalement, il n'est pas possible de comparer notre Commune à celle de Lausanne, bien mieux équipée en termes de ressources humaines et techniques.

Les membres présents de la Commission ont considéré la position de la Municipalité comme sensée, et vous recommandent donc d'adopter les conclusions suivantes :

### Conclusions

Au vu de ce qui précède, la commission « Règlement évacuation des eaux claires et usées », à l'unanimité des Membres présents, vous invite, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir accepter les conclusions du préavis Municipal 2023-24 relatif au règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux tel que présenté par la Municipalité et après avoir entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet.

Penthalaz, 08.10.2023

Borgeaud Nicolas, rapporteur 	Savci Funda 
De Borchgrave Semira 	Stoller Jean-Luc 
Gacond Philippe, excusé	Turin Michel 
Mooser Chris	